



Ville de
Baie-Comeau

AVIS PUBLIC

**PROMULGATION DU RÈGLEMENT 2021-1026
POUR LA MISE AUX NORMES DES BANDES DE LA GLACE A
DU CENTRE HENRY-LEONARD ET TRAVAUX DIVERS 2021
EMPRUNT DE 2 143 500 \$**

AVIS PUBLIC est, par les présentes, donné de ce qui suit :

1. Lors d'une séance publique tenue le 19 avril 2021, le conseil municipal a adopté le règlement ci-haut mentionné.
2. Ce règlement a été approuvé par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation en date du 22 août 2021.
3. Ce règlement entre en vigueur à compter de la date de publication du présent avis et peut être consulté sur le site Internet de la Ville au www.ville.baie-comeau.qc.ca sous l'onglet « Citoyen – Règlements municipaux – Règlements d'emprunt » ou aux heures habituelles de travail à la maison du patrimoine Napoléon-Alexandre-Comeau, Service du greffe, affaires juridiques et cour municipale au 2, place La Salle à Baie-Comeau.

Baie-Comeau, le 24 août 2021

**Annick Tremblay, greffière
et directrice des affaires juridiques**